



Les ressources humaines de l'Etat de Fribourg — quoi de neuf ?



Conciliation vie privée – vie professionnelle

Congé maternité – 16 semaines tous contrats confondus
Congé paternité – 3 semaines (15 jours) à 100% salaire
Congé aux proches aidant-e-s



Attractivité de l'Etat-employeur

Page web consacrée à l'[Etat de Fribourg en tant qu'employeur](#)
[Nouveau portail emploi](#) (processus de mobilité interne facilité)
[Caisse de prévoyance](#) renforcée et pérenne
[Rabais pour le personnel de l'Etat](#)



Flexibilisation des conditions de travail

[Pérennisation du télétravail](#) (jusqu'à 50%) et flexibilisation du lieu (transports publics)
[Suppression du temps bloqué](#)
[Elargissement du cadre journalier de travail](#) (06h-20h)



Développement du potentiel des collaborateur-trice-s

Instrument de développement de compétences mettant l'accent sur le dialogue [ODE](#)
(Conduite par Objectifs, du Développement et de l'Évaluation)
Catalogue annuel de [formation continue](#)



Soutien à l'encadrement

Formations introductives aux nouveaux [cadres intermédiaires](#) et [supérieur-e-s](#)
Accompagnement au changement dans les unités